

ACADEMIE DE LILLE

BILAN DE LA MOBILITE 2023

PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

La Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et le Décret 2019-1265 du 29 novembre 2019, mettent en place et précisent les conditions d'élaboration et le contenu des lignes directrices de gestion (LDG). Les LDG fixent les orientations relatives :

- à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- aux orientations générales en matière de mobilité ;
- aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Les affectations des personnels dans le cadre des mouvements inter et intra-académique garantissent, au bénéfice des élèves et de leurs familles, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale. La mobilité contribue à l'enrichissement et à la diversification des compétences de l'académie de Lille.

Comme chaque année ce bilan de la mobilité est également l'occasion de faire un point sur le remplacement à la rentrée 2023 ainsi que sur l'affectation des stagiaires.

Chaque année depuis 2016, les participants, les stagiaires, les non titulaires ainsi que les chefs d'établissements sont informés des affectations, facilitant la rentrée des personnels enseignants. Cette année l'information a été donnée les 21 et 28 juillet, puis renouvelée le 25 août.

I. LE MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE

Variations du volume des capacités d'accueil

La capacité d'accueil annoncée par le ministère (qui ne tient pas compte du traitement des postes spécifiques) était de 484 personnels contre 607 en 2022. Au **10 octobre 2023** le bilan du mouvement interacadémique est de 581 (805 entrants et 224 sortants) soit 97 personnels de plus que la capacité d'accueil.

Sur les 805 entrants, 456 sont des néo-titulaires (ex stagiaires) dont 346 originaires de l'académie de Lille soit 75,8%.

Répartition par disciplines :

	entrants		sortants
	néo-titulaires (ex stagiaires)	titulaires	
L	279	226	146
dont EPS	61	26	37
P	61	83	19
E	44	10	17
Y	11	4	5
Total	456	349	224

L : disciplines enseignées en collège et lycée

P : disciplines enseignées en lycée professionnel

E: CPE

Y: Psy EN

Répartition par corps :

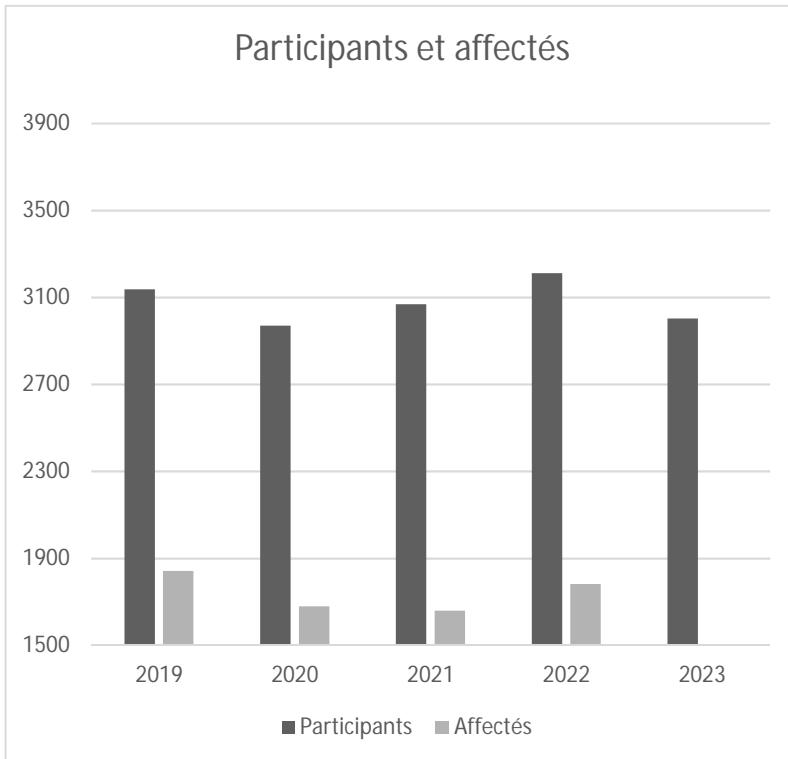
	entrants		sortants
	néo-titulaires (ex stagiaires)	titulaires	
agrégés hors EPS	24	56	36
certifiés	255	170	110
EPS	61	23	34
<i>dont agrégés EPS</i>	0	3	3
PLP	61	83	19
CPE	44	10	17
PSYEN	11	4	5
Total	456	349	224

II. LE MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE

LE DEROULEMENT DU MOUVEMENT

Un mouvement intra-académique en diminution

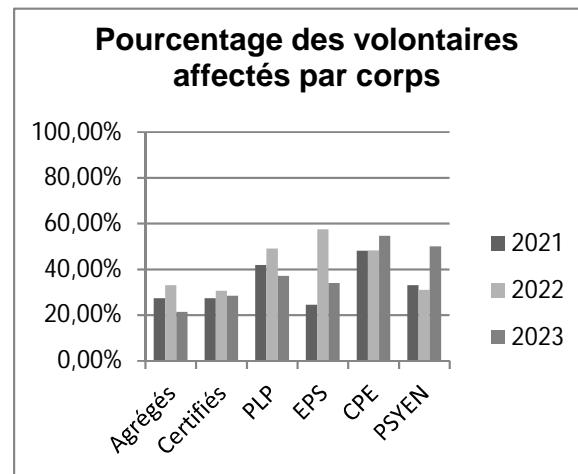
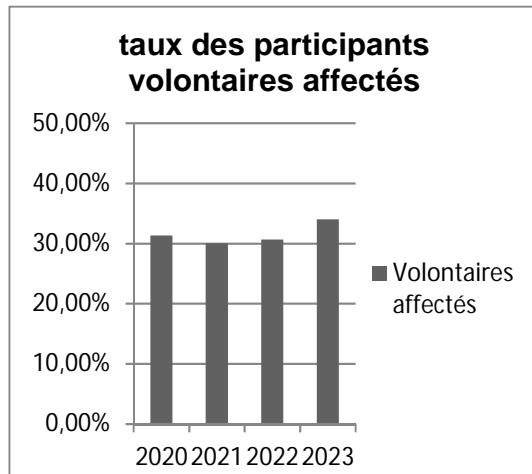
3003 participants en 2023, en baisse de 209 par rapport à 2022, pour un nombre d'affectés qui diminue et passe de 1782 en 2022 à 1506 en 2023.



Le nombre de **participants obligatoires** diminue par rapport à 2022 et passe de 1033 à 932. Cette diminution est due à la baisse du nombre de néo-titulaires (ex stagiaires) (593 néo-titulaires en 2022 contre 456 en 2023) et des autres participants obligatoires.

Rappel : les participants obligatoires sont les personnels affectés dans l'académie au mouvement inter-académique (titulaires et néo-titulaires), les mesures de carte scolaire académique, et les retours de positions d'inactivité entraînant une perte de poste (disponibilité, CLD,...).

Le nombre de **participants volontaires** est en diminution et passe de 2164 en 2022 à 2071 en 2023 avec 93 participants en moins. Le taux des participants volontaires affectés est en hausse : 33,99% contre 30,64% en 2022.

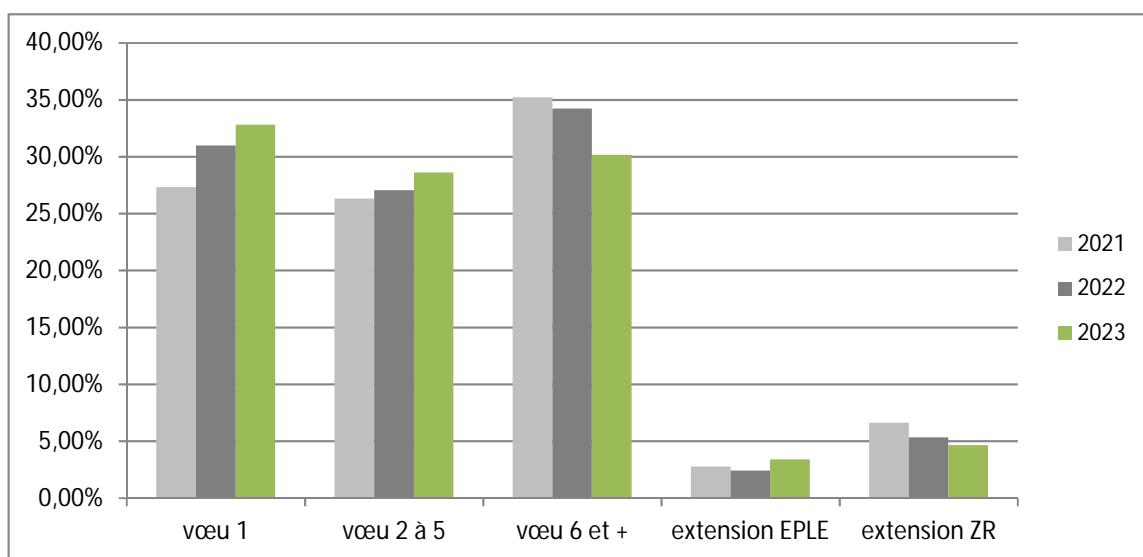


Un taux de satisfaction global en augmentation

Le taux de satisfaction global des affectés sur leur vœu 1 est de 32,80%. Il continue à augmenter par rapport à 2021 (27,33%) et 2022 (30,98%). Ce taux de satisfaction, également en augmentation, est de 28,62% des affectés sur leurs vœux de 2 à 5.

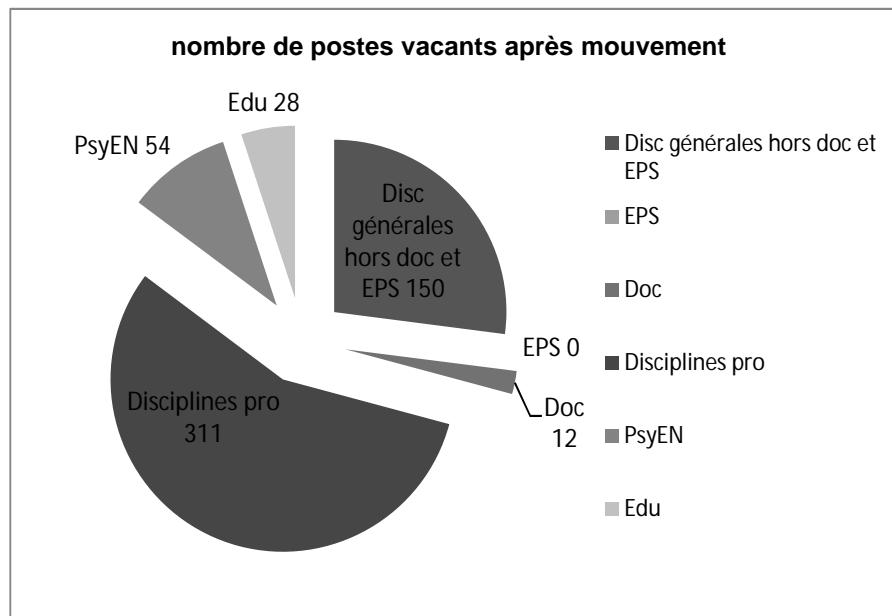
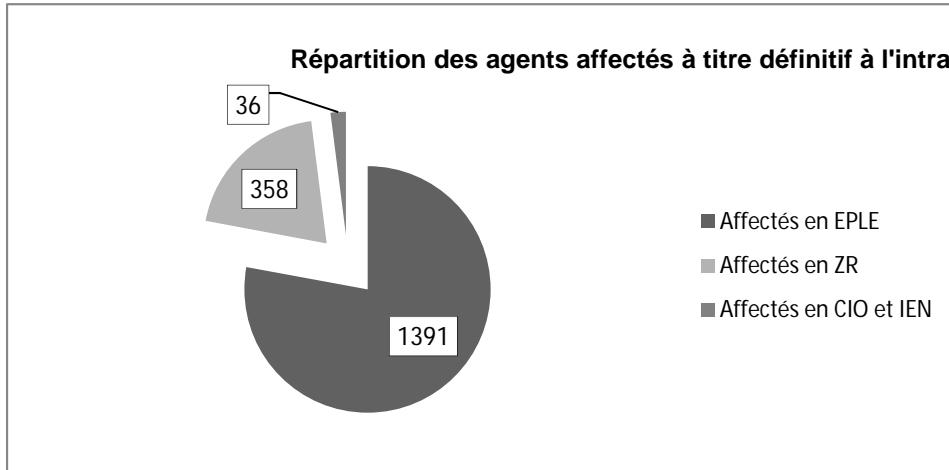
Globalement, la part des affectations en extension (agents mutés en dehors des vœux formulés) continue de baisser sur les extensions ZR mais augmente légèrement sur les EPLE

6 postes devant accueillir les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été bloqués avant le mouvement (soit 2 de plus qu'en 2022).



Un taux de couverture des postes en légère diminution

Globalement, le **taux de couverture** des postes mis au mouvement baisse légèrement et passe de 97,57% en 2022 à 97,30% en 2023.



Le nombre total de postes vacants après mouvement est en constante évolution et passe de 539 à 555. L'augmentation la plus significative concerne encore cette année les postes des disciplines professionnelles, avec 311 postes vacants en 2023, contre 274 en 2022. Ce sont au total 10531 postes qui étaient ouverts en collège, 7732 en lycée et 3505 en LP.

Répartition disciplinaire des postes vacants :

En collège et lycée, la discipline la plus déficitaire est toujours la **technologie** avec 28 postes vacants contre 34 en 2022. L'**économie-gestion** est également très déficitaire avec 29 postes vacants à la rentrée 2023 comme en 2022 en option communication, organisation, GRH et 32 postes vacants en option comptabilité-finance et 39 en option marketing. Les **lettres classiques continuent d'être** déficitaires (6 postes vacants) ainsi que l'histoire géographie (9 postes vacants).

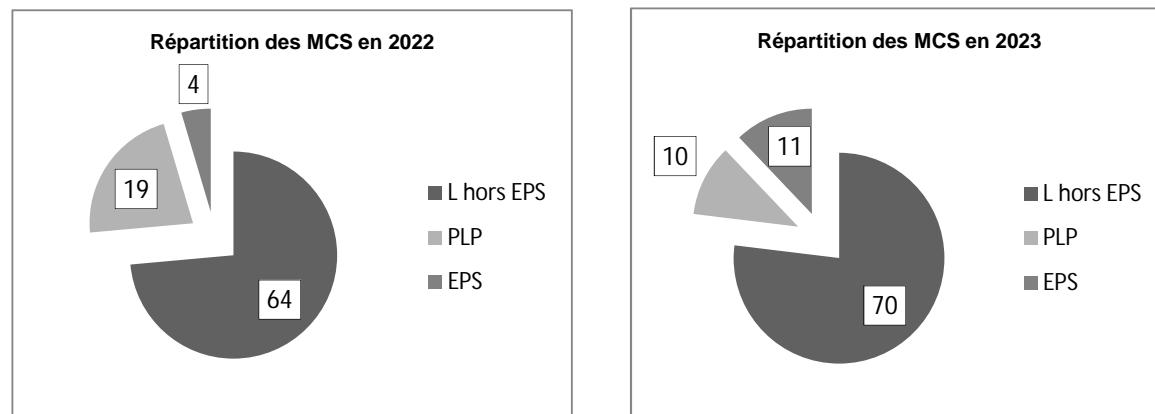
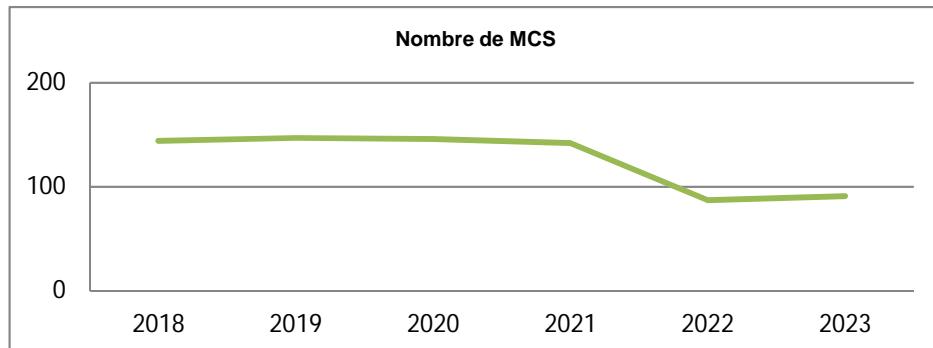
En LP, les disciplines suivantes sont les plus déficitaires : maths sciences physiques (33 postes vacants) **lettres-anglais** (29 postes vacants), **biotechnologie** (25 postes vacants), **génie civil construction réalisation** (30 postes vacants), **lettres-histoire géographie** (27 postes vacants), **génie mécanique maintenance véhicules** (25 postes vacants), **peinture-revêtement** (23 postes vacants).

Répartition géographique des postes vacants :

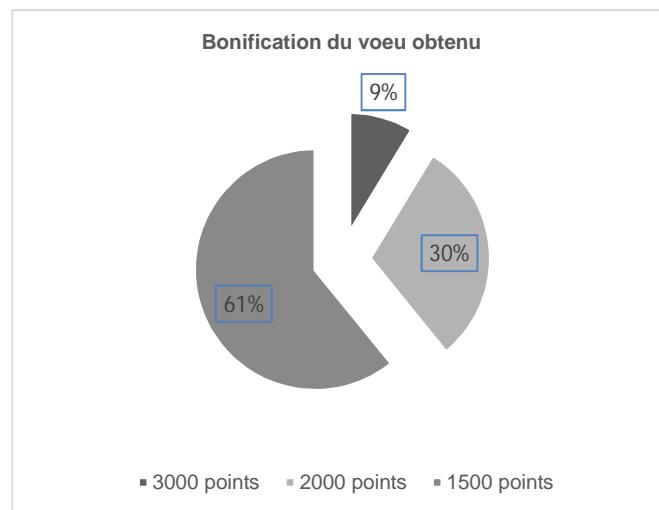
La répartition géographique des postes vacants n'évolue pas : les postes vacants se situent dans les zones côtières, le Sambre - Avesnois et le Cambrésis.

Le nombre de Mesures de carte scolaire est en hausse

Le nombre de MCS est de 91 en 2023 (87 en 2022)



86 agents MCS obtiennent une affectation définitive à l'issue du mouvement.



65,93% des MCS obtiennent leurs vœux 2 à 5. 13,18% obtiennent leur vœu 1. 6 agents obtiennent leur vœu 1 avec les points de MCS, 6 sans les points de MCS.

Sur les 91 MCS, 25 agents se sont portés volontaires. La MCS a été considérée comme incompatible avec la détention d'une RQTH pour 6 agents comme en 2022.

Le taux de couverture des postes spécifiques académiques

Le nombre de postes vacants mis au mouvement spécifique intra-académique est de 66 pour 2023 (81 en 2022).

Le taux de couverture des postes vacants passe de 45,6 à 45,9 %.

Comme en 2022, seuls les vœux précis sur postes spécifiques ont été étudiés, les vœux larges étant inopérants (soit 94 vœux non étudiés).

Les affectations en SEGPA et EREA

20 agents, dont 2 néo-titulaires, ont obtenu un poste à titre provisoire en SEGPA ou EREA au mouvement intra-académique 2023.

41 supports en SEGPA, EREA et LP ont été bloqués au préalable du mouvement afin de permettre à des agents ayant obtenu le poste à titre provisoire lors d'un mouvement précédent de s'inscrire au CAPPEI.

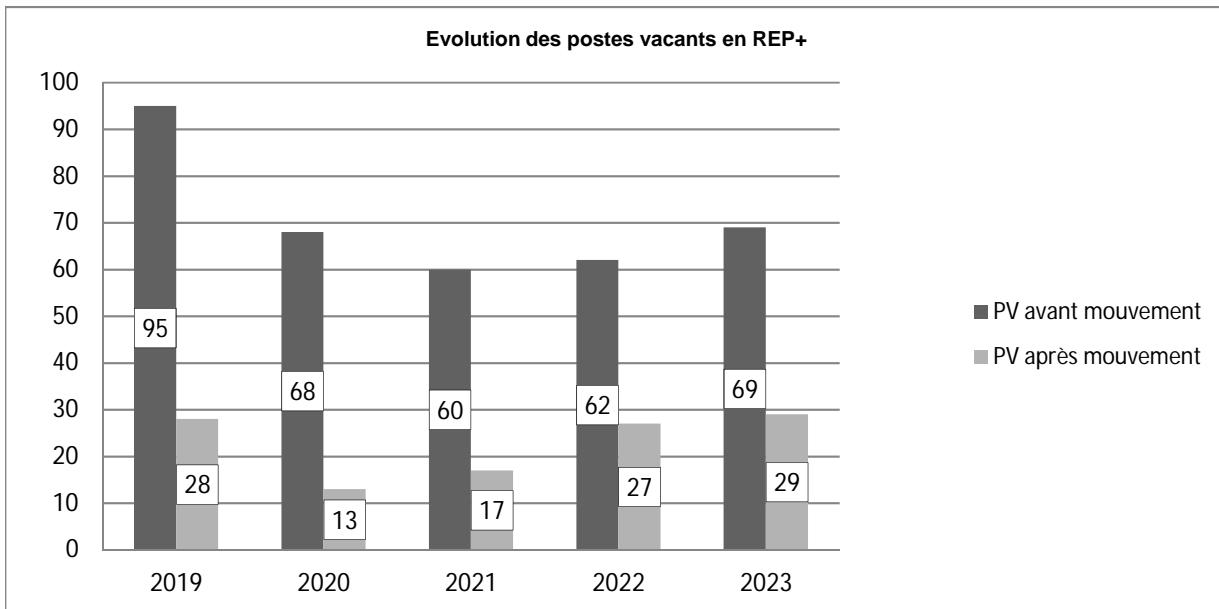
Le taux de couverture des postes à l'issue du mouvement intra-académique 2023 est de 88,10% en EREA et 90,51% en SEGPA.

Les affectations en établissements REP +

Depuis le mouvement intra-académique 2020, la bonification d'entrée en REP + a été supprimée, ainsi que la commission d'affectation.

Au total, ce sont 143 postes en REP + qui ont été mis au mouvement 2023 et 114 qui ont été pourvus, pour un taux de couverture des postes de 79,72%.

213 agents ont bénéficié de la bonification REP + en sortie.



LES AFFECTATIONS DES PERSONNELS

La bonification médicale pour situation de handicap

Le nombre de **demandes formulées au titre du handicap est en légère augmentation et passe** de 214 en 2022 à 218 en 2023. Sur les 161 personnes ayant bénéficié des 1000 points, 86 ont muté grâce à cette bonification (53,41% soit 0,57 points de moins qu'en 2022), 42 ont muté sans la bonification et 33 n'ont pas muté.

Le nombre des néo-titulaires en diminution

448 néo-titulaires sont affectés au mouvement en 2023. Ce nombre est en baisse par rapport à 2022 (583). La part d'affectés à titre définitif en établissements passe de 53,68% en 2022 à 57,59% en 2023.

Il n'y a pas en 2023 de néo-titulaire affecté à titre définitif en SEGPA ou EREA.

Les néo-titulaires participant au mouvement intra-académique sont originaires de l'académie de Lille à 75%.

Les Titulaires en Zone de Remplacement

Le nombre de TZR de l'académie participant au mouvement augmente (910 en 2022 et 996 en 2023). Le nombre de TZR stabilisés diminue faiblement et passe de 271 en 2022 à 250 en 2023. Le nombre de personnels de l'académie affectés au mouvement en ZR baisse et passe de 290 en 2022 à 213 en 2023. 62 TZR ont obtenu un changement de zone de remplacement au mouvement intra-académique.

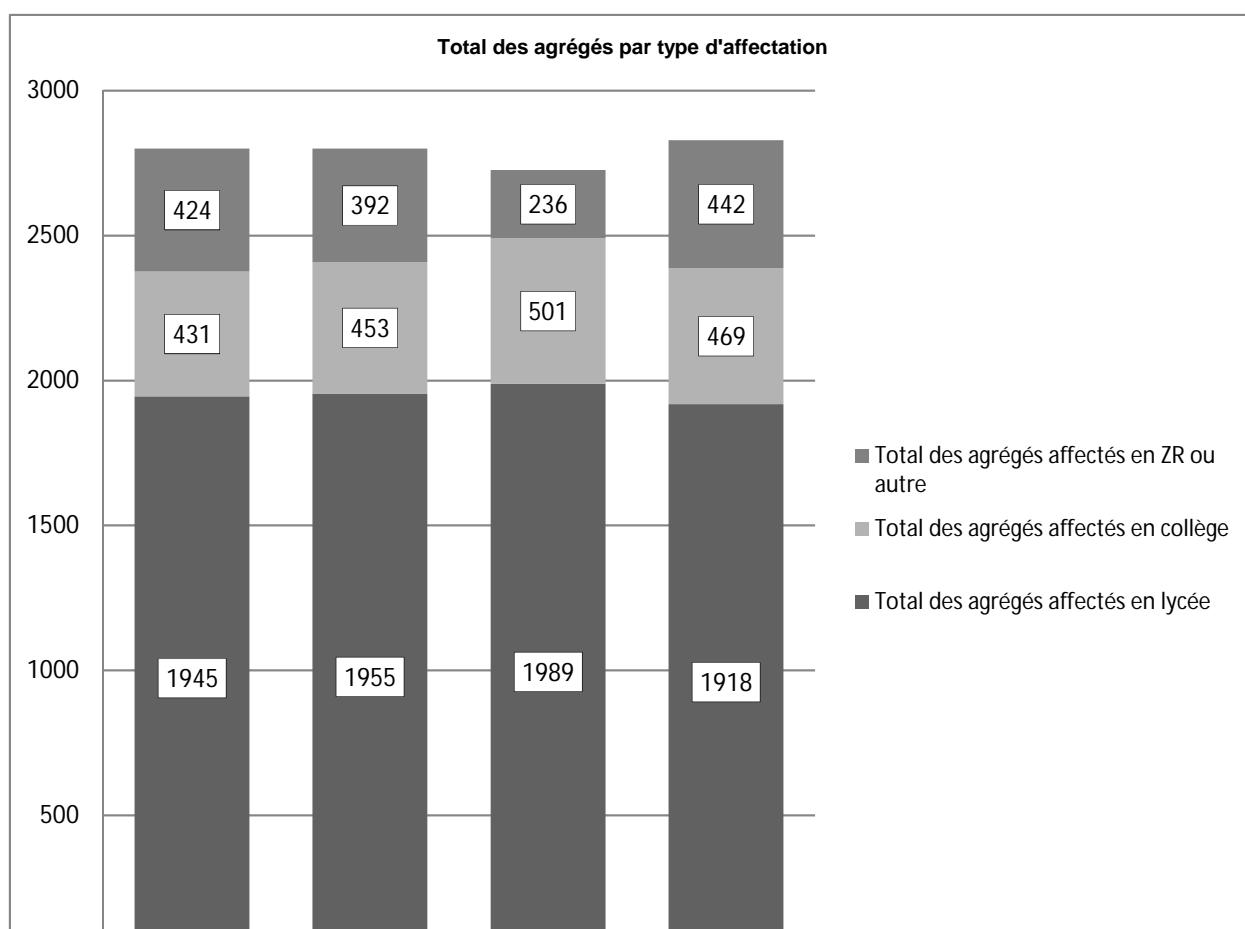
Comme les années précédentes, les TZR entrant dans l'académie par le biais du mouvement inter-académique ont automatiquement bénéficié de la bonification de TZR leur permettant de se stabiliser. 29 TZR entrants se sont stabilisés en établissement.

Les demandes de changement d'établissement de rattachement (RAD) des TZR : sur 69 TZR qui ont demandé à changer de RAD, 49 demandes ont été satisfaites. Il est rappelé que le premier critère d'affectation en remplacement ou en suppléance est celui de la proximité avec le RAD.

L'affectation des agrégés en lycée

En 2023, **le nombre d'agrégés affectés en lycée au mouvement est en hausse** avec 101 mutés contre 74 en 2022. Le nombre de certifiés mutés en lycée diminue et passe de 227 à 211.

Le pourcentage des agrégés affectés diminue (-5,16 points en lycée, -1,8 points en collège), ce qui conduit à une forte hausse des agrégés affectés en ZR (+6,96 points).





Les changements de discipline et les détachements

Changement de discipline :

1 enseignant a participé au mouvement 2023 au titre du changement de discipline. Il est entré dans le dispositif de changement de discipline au 01/09/2022.

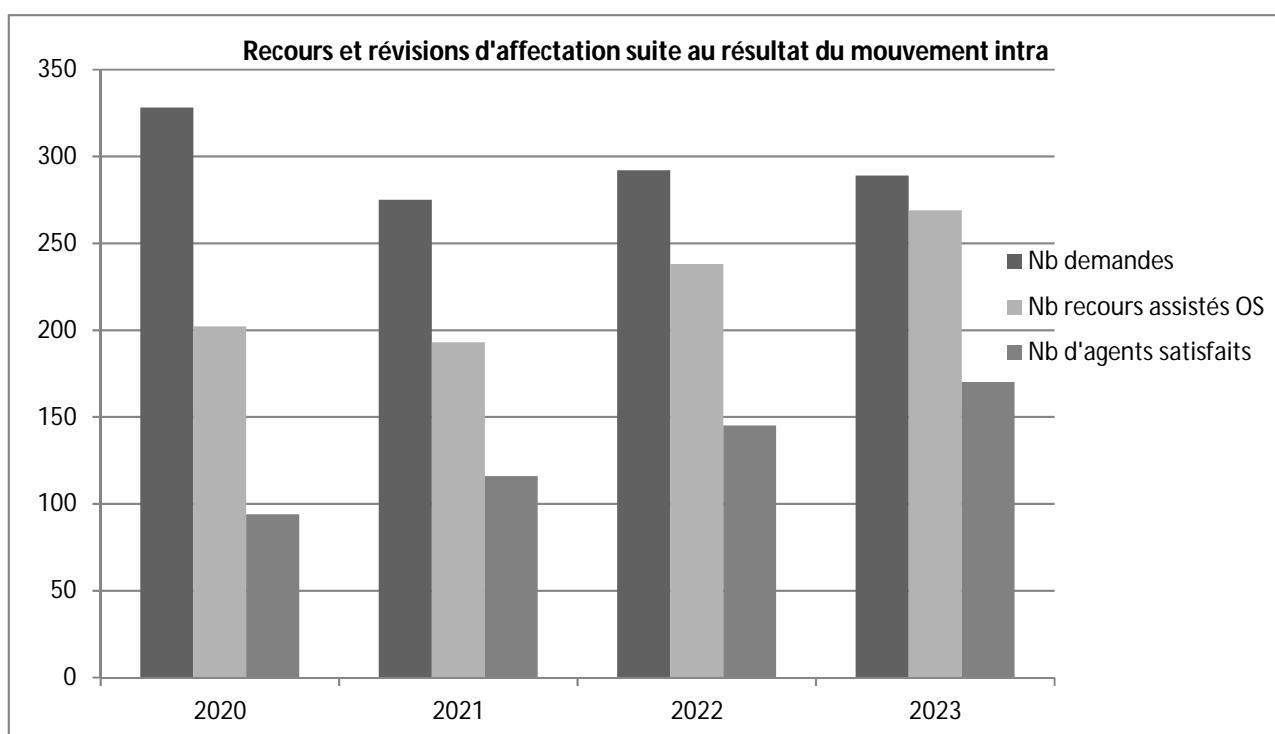
Détachement dans un corps de personnels enseignants, CPE ou Psy EN :

14 agents en détachement ont participé au mouvement intra-académique 2023.

Les recours suite au résultat du mouvement intra-académique

Pour la troisième année consécutive, les agents avaient la possibilité de déposer une demande d'assistance sur le formulaire "dialogue mouvement" accessible à partir du site académique. Au total, le service a réceptionné 378 demandes au titre du mouvement inter-académique (soit 155 de plus qu'en 2022) et 628 demandes au titre du mouvement intra-académique soit 103 de plus qu'en 2022 (information, changement de RAD, barème, etc.). Les demandes de recours ou de révisions d'affectation ont été traitées sur l'outil national COLIBRIS. 309 formulaires ont été déposés par les agents. 20 ont été rejetés (doublons ou mauvaise utilisation de l'outil) ou annulés par les agents. 170 demandes ont reçu une réponse favorable de l'administration. 5 révisions d'affectation ont été effectuées à titre définitif.

Dans le cadre de la rénovation du dialogue social portée par la loi de transformation de la fonction publique et les lignes directrices de gestion académiques, 16 réunions bilatérales ont été organisées, 8 fin juin et 8 fin août afin d'étudier avec chaque organisation syndicale les situations des agents assistés dans le cadre de leur recours.



III. LES AUTRES AFFECTATIONS A LA RENTREE 2023

Affectation des stagiaires

Comme les années précédentes, les stagiaires pouvaient consulter le barème calculé par le ministère et demander, en cas d'erreur, une modification. Pour permettre les vérifications nécessaires les stagiaires ont été invités à transmettre les pièces justificatives relatives à leur affectation par courriel. 29 stagiaires ont contesté leur barème et le barème de 15 agents a été corrigé. Au regard de la détention d'un M2 MEEF antérieur à la session 2023, la quotité d'un certain nombre d'entre-eux a dû être modifiée. Les affectations se sont correctement déroulées.

Comme l'année précédente le calibrage ministériel portait également sur les stagiaires temps plein (lauréats titulaires d'un M2 MEEF + ex contractuels) en plus des habituels stagiaires mi-temps.

La capacité d'accueil fixée par le ministère était de 245 stagiaires mi-temps (hors psy EN) dont 12 stagiaires EDU. 172 stagiaires à demi-service ont été accueillis, soit 73 de moins que prévu.

La capacité d'accueil fixée par le ministère était de 137 stagiaires temps plein (hors psy EN) dont 14 stagiaires EDU. 309 stagiaires à temps complet ont été accueillis, soit 172 de plus que prévu.

Début octobre 2023, on dénombrait 649 stagiaires affectés dont :

172 stagiaires ENS (166) et EDU (6) à demi-service issus des concours externe, interne et 3ème concours, et non titulaires d'un M2 MEEF

309 stagiaires à temps complet ENS (281) et EDU (28) issus des concours interne (84), externe (219) et 3ème concours (6).

83 stagiaires ayant changé de corps suite à leur réussite à un concours dont 6 affectés à demi-service,

14 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) affectés à demi-service pour 6 d'entre-eux et à temps complet pour les 8 autres,

23 stagiaires en prolongation de stage (dont 12 à demi-service) et **19** en renouvellement de stage à demi-service, **14** stagiaires PsyEN EDO, **15** stagiaires PsyEN EDA.

• Calendrier :

Comme les années précédentes, les stagiaires en renouvellement, en prolongation de stage ont été contactés par courriel afin d'effectuer des voeux. Ils ont été affectés en priorité et informés de leur affectation sur Iprof à compter du 12 juillet.

Tous les autres stagiaires ont été affectés à compter du 17 juillet et informés de leur affectation le 20 juillet.

• Quotité horaire :

Les agents en prolongation de stage effectuent leur stage dans les mêmes conditions qu'en 2022-2023. Les agents en renouvellement de stage effectuent désormais leur stage dans la quotité initiale de leur première année de stage. Les lauréats ayant une expérience en tant que non titulaires exercent à temps complet sous réserve de remplir les conditions prévues.

Affectation des fonctionnaires de catégorie A détachés dans les corps des personnels enseignants

37 fonctionnaires de catégorie A détachés dans un corps de personnels enseignants ou Psy EN, dont 9 effectuent une deuxième année de détachement, et 2 en renouvellement, ont été affectés en établissement ou circonscription à la rentrée 2023. 27 agents étaient détachés en 2022.

Ces agents pourront participer au mouvement 2024 et être affectés sur le poste obtenu si leur intégration est validée

Affectation des personnels en changement de discipline

Le dispositif se déroule sur une seule année avec une affectation provisoire à hauteur de la moitié de l'ORS de la discipline d'accueil. 3 agents sont entrés en 2022 dans le dispositif de changement de discipline volontaire, dont un en documentation. Deux autres agents effectuent un changement de discipline sur la totalité de leur ORS. Comme en 2022, les postes n'ont pas été bloqués avant le mouvement intra-académique 2023.

Affectation des personnels faisant fonction de professeur documentaliste

Le nombre d'enseignants faisant fonction diminue.

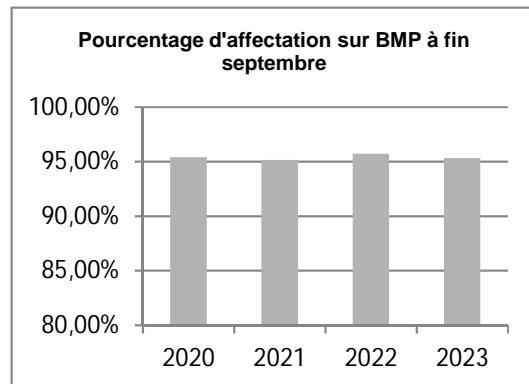
2 enseignants sont faisant fonction à la rentrée scolaire 2023. Les disciplines d'origine concernées sont : gestion-administration, lettres-histoire

Aucun nouveau recrutement de faisant-fonction n'a été réalisé pour la rentrée 2023.

IV. LE REMPLACEMENT

Un niveau de mobilisation de la ressource semblable à 2022, malgré l'augmentation du nombre de BMP à pourvoir

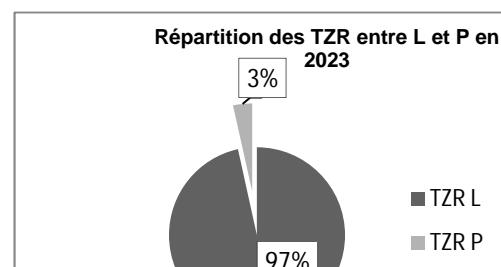
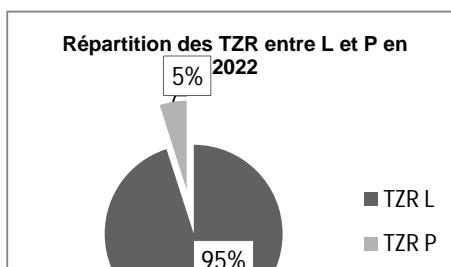
L'affectation hors mouvement du potentiel fixe (TZR, MA, CDI) a commencé début juillet, en même temps que l'arrivée des stagiaires. Elle s'est achevée tardivement du fait des révisions d'affectation après mouvement. Le nombre total d'heures à pourvoir sur BMP, à la fin septembre 2023, a augmenté de 2,56% par rapport à 2022. A cette même date, le nombre d'heures restant à pourvoir était de 1968 contre 1758 en 2022 et 95,32 % des affectations sur BMP étaient effectuées contre 95,71 % en 2022.



Caractéristiques de la population des TZR

On note une diminution du **nombre total de TZR affectés à titre définitif** (TPD et REA) qui passe de 1403 au 24/09/2022 à 1324 au 23/09/2023.

Cette diminution concerne les disciplines professionnelles alors que le nombre de TZR dans les disciplines générales augmente légèrement.

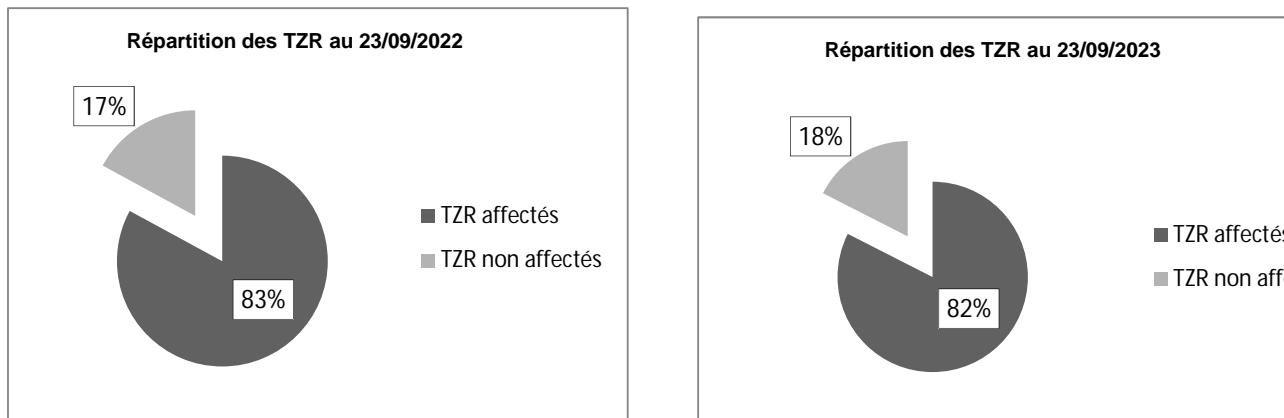




Les disciplines qui connaissaient en 2022 une **augmentation significative du nombre de TZR affectés à titre définitif** sont en baisse cette année : les mathématiques (298 à 260), les lettres modernes (de 246 à 238), la physique-chimie (de 31 à 26). La philosophie (de 36 à 41) et l'espagnol (de 65 à 72), elles continuent d'augmenter.

Le nombre de TZR en EPS est en hausse (134 en 2022 contre 148 en 2023).

Au 23/09/2023, 59,21% des TZR étaient affectés sur du remplacement (contre 60,79% en 2022) et 22,96% sur de la suppléance (22,09% en 2022). Les 4 disciplines qui comptent le plus de TZR (lettres modernes, anglais, mathématiques et EPS) représentent 50,89% des affectations sur du remplacement et 74,67% des affectations en suppléance.



Le nombre de TZR affectés sur plusieurs établissements (hors collège-SEGPA) est de 406.

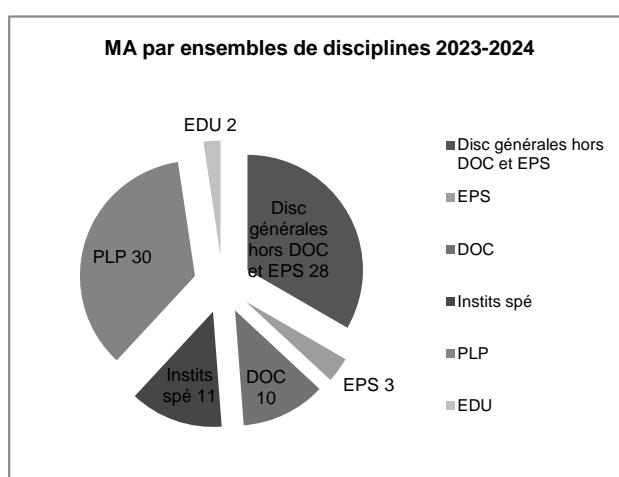
Les affectations en disciplines voisines diminuent par rapport à 2022 et concernent les SII vers la technologie (4 en 2023 contre 8 en 2022). L'affectation des lettres modernes vers les lettres classiques est en nette diminution (11 en 2023 contre 27 en 2022). 2 TZR de mathématiques sont affectés en mathématiques sciences en LP.

Une population de Maîtres Auxiliaires qui diminue

Le nombre de MA diminue et passe de 95 au 23/09/2022 à 87 au 23/09/2023.

La moyenne d'âge des MA est de 58 ans

La composition disciplinaire (discipline de recrutement) reste stable. Les disciplines généralistes et la documentation représentent 45,23% de la population des MA. Elle compte 35,71% de PLP.



Le nombre de CDI augmente en 2023

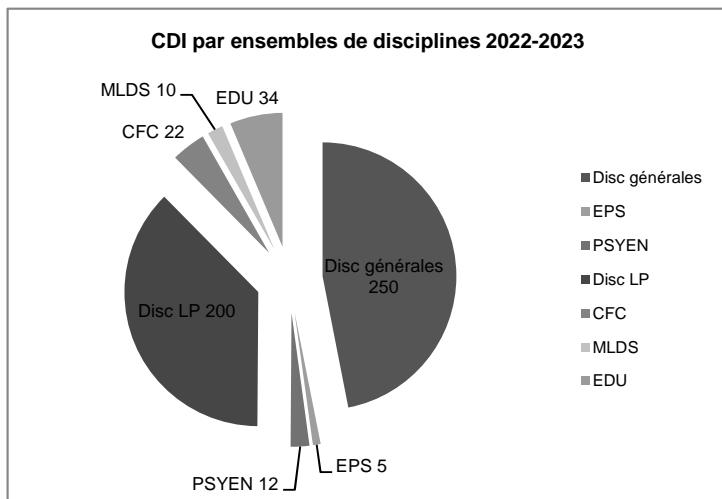
Le nombre d'agents en CDI augmente et passe de 533 au 23/09/2022 à 619 au 23/09/2023. 548 d'entre eux sont affectés.

La moyenne d'âge des CDI est de 46 ans.

Les disciplines dans lesquelles les CDI sont les plus présents sont :

parmi les disciplines de LP : 15,42% en biotechnologies, 10% en lettres-anglais, 7,5% en génie civil construction réalisation, 6,5% en arts appliqués, et 5,5% en génie mécanique maintenance des véhicules

parmi les disciplines générales : 12,75% exercent en technologie, 8,64% en espagnol, 7,81% en histoire-géographie, 7% en anglais et 7% en documentation.



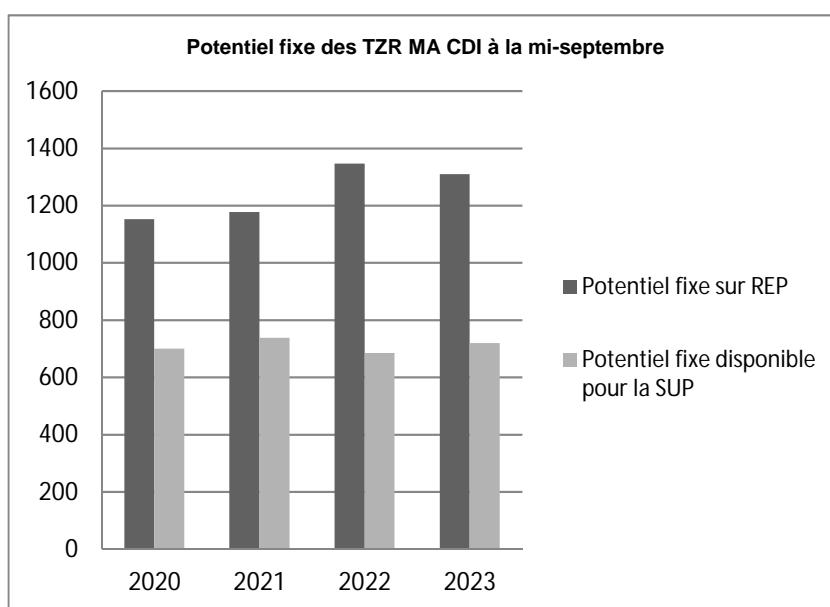
Le potentiel fixe de remplacement

Le taux de mobilisation des TZR atteint 82,17 % au 23/09/2023. Il était de 82,89% le 23/09/2022. Les taux de mobilisation des MA et CDI restent élevés : 77% pour les MA (74,73% en 2022) et 91,55% pour les CDI (88,52% en 2021).

Le **potentiel fixe** de remplacement (TZR, MA, CDI) global reste stable avec 2030 agents en 2023 (2031 en 2022).

Le potentiel fixe sur du **remplacement** au 23/09/2023 est de 1310 agents soit 64,53% du potentiel fixe (61,46% en 2022).

Le potentiel fixe disponible à la mi-septembre pour la **suppléance** est de 720 agents soit 35,46% du potentiel fixe (33,72% en 2022).



La persistance des difficultés à pourvoir les BMP dans certaines disciplines et la stabilité du potentiel fixe de remplacement, conduisent toujours à l'augmentation de l'effectif des contractuels en CDD. Le nombre de contractuels en CDD effectuant des remplacements est passé de 865 le 23/09/2022 à 934 au 23/09/2023. 219 contractuels en CDD effectuent des suppléances au 23/09/2023 contre 277 au 24/09/2022.

Le recrutement des nouveaux contractuels a été plus efficace : 178 nouveaux contractuels en CDD ont été recrutés entre le 1er et le 23/09/2023, contre 158 en 2022 sur la même période.